

Délibération n°2023-04-19

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.2.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Clôture des comptes de déclaration de TVA d'activités assujetties

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	14
Votants	78

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 septembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Gautier Stéphanie	à	Barbara Vimont
Barbe Gilles	à	Christophe Arfeuillère	Granet Henri	à	Marc Bujon
Boyer Laurence	à	Alain Sivade	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Michelon Jean-Marc	à	Aurélien Gibouret-Lambert
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Coutaud Pierre	à	Didier Beaumont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Delibit Sandra	à	Jean-Pierre Guitard	Saugeras Jean-Pierre	à	Franck Rebuzzi

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Laurent Nathalie ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté).

Délibération n°2023-04-19

Vu l'article 260-2 du Code Général des Impôts,

Le président explique que dans le cadre de son fonctionnement, Haute-Corrèze Communauté a assujéti à la TVA les activités suivantes :

- Location marché au cadran
- Local avenue Pierre Sémard Merlines
- Commerce Magnat Epicerie
- Centre d'Engraissement

A ce jour, plus aucune opération n'est et ne sera réalisée concernant les activités précitées.

Par conséquent, il convient de solliciter, auprès de services fiscaux, la clôture des comptes de gestion de la TVA des activités assujetties suivantes à compter du 30 juin 2023 :

- Location marché au cadran
- Local avenue Pierre Sémard Merlines
- Commerce Magnat Epicerie
- Centre d'Engraissement

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à solliciter, auprès des services fiscaux, la clôture des comptes de gestion de la TVA des activités assujetties suivantes à compter du 30 juin 2023 :
 - Location marché au cadran
 - Local avenue Pierre Sémard Merlines
 - Commerce Magnat Epicerie
 - Centre d'Engraissement

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,
Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Ussel, le 26 septembre 2023

Le président,
Pierre Chevalier

